

# Le plan de relance injecte plus de 15 milliards dans l'emploi et la formation

08 Septembre 2020



© Gouvernement.fr

**« France Relance » place l'emploi au cœur de ses priorités. Une dotation de plus de 15 milliards d'euros articulée autour du plan jeunes, du dispositif d'activité partielle et de l'investissement dans les compétences.**

Le 3 septembre, le gouvernement a détaillé ses principales mesures avec l'objectif affiché de privilégier la croissance et la lutte contre le chômage. Avec l'enveloppe de 100 Mrd d'euros de « France Relance », l'exécutif espère replacer l'économie française à son niveau d'avant la crise d'ici 2022 et créer 160 000 emplois en 2021.

Choix assumé, la répartition de cette dotation bénéficie à la transition écologique (30 Mrd d'euros) et à la compétitivité de l'appareil productif (35 Mrds d'euros dont 20 Mrd d'allègement des impôts de production). Le dernier tiers – 35 Mrd d'euros – sera consacré à la cohésion sociale et territoriale. C'est dans ce dernier volet que s'inscrit la stratégie volontariste de soutien à l'emploi et à l'investissement dans les compétences. Avec deux enjeux relevés par la ministre du Travail : « accompagner vers l'emploi les jeunes, les salariés fragilisés par la crise et les demandeurs d'emploi et armer notre économie en garantissant aux entreprises les compétences dont elles ont besoin ».

### Des abondements pour les reconversions

Le ministère du Travail devra déployer trois grands trains de mesures autour du plan jeunes pour 6,7 Mrds d'euros ; du nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) pour 7,6 Mrd d'euros et du développement des compétences. Le premier axe jugé comme priorité absolue a déjà été engagé par le lancement des actions en faveur de l'apprentissage en juin et le plan jeunes en juillet. Au-delà des aides à l'embauche, 500 000 parcours de formation et d'insertion dont 300 000 accompagnés dans le cadre des contrats aidés et la garantie jeunes et 200 000 formations qualifiantes ciblées sur les secteurs portés par le plan. Considéré comme « un bouclier anti-licenciements », le nouveau dispositif APLD soumis à un accord collectif vise à maintenir dans l'emploi des salariés tout en les formant. Le FNE (Fonds national emploi)-formation se verra ainsi doté d'1 Mrd d'euros supplémentaires pour soutenir l'effort des entreprises. Enfin, le troisième axe tourné vers l'avenir et vers l'adaptation des compétences à une économie en pleine transformation donne un coup de pouce aux parcours de reconversions professionnelles. En tout, l'Etat abondera à hauteur de 400 M d'euros dans les dispositifs créés par la réforme dont 270 M d'euros pour la Pro-A, 100 M d'euros pour le CPF de transition et 25 M d'euros pour le CPF des actifs.

### Le défi de la mise en oeuvre

Se pose maintenant le sujet de sa mise en oeuvre. Une inconnue qui pointe les exigences de simplification, de concertation entre les acteurs et du dialogue social. Au ministère du Travail, on entame déjà une série de rencontres avec les régions et les branches. D'ici mi-octobre, les fonds encore disponibles – de l'ordre de 7,5 Mds d'euros – des pactes régionaux (Pric) pourraient ainsi être réorientés. Les branches ont également un rôle déterminant dans les mobilités. Les Opcv organisés en filières économiques peuvent être à même de faciliter les approches interbranches. Pour diffuser les mesures de soutien au plus près des territoires, des « sous-préfets à la relance » devraient être nommés au début de l'année 2021. Le dialogue social devra être au rendez-vous dans les entreprises autour des dispositifs d'APLD ou encore dans les branches pour négocier les accords de la Pro-A dont le déploiement s'est heurté à une certaine complexité administrative. « Nous travaillons à fluidifier les process », affirme-t-on au ministère du Travail.

Jamais la formation n'aura été aussi présente dans un plan de relance. Sur un marché en cours de restructuration, des opportunités s'ouvrent donc. Face aux enjeux auquel le secteur devra répondre et aux enseignements tirés de l'expérience du confinement, le gouvernement a débloqué 300 M d'euros pour accompagner les prestataires de formation dans leur transformation, l'innovation et la digitalisation de leur offre.

Catherine Trocquemé

**Tags :** [plan de relance](#) [1] | [formation](#) [2] | [jeunes](#) [3] | [politique de formation](#) [4]

